

# Pada Blabla n° 55

15 septembre 2020

## TABLE DES MATIÈRES

ÉDITO – Synthèse du questionnaire des besoins en Drôme-Ardèche.....	2
REMERCIEMENTS .....	3
10 <sup>E</sup> ANNIVERSAIRE .....	3
INFORMATIONS DIVERSES.....	3
Cafés rencontres, agoras, ateliers d’habiletés sociales : nouveau protocole sanitaire.....	3
Prochaine assemblée générale.....	4
Projet parentalité (présenté par Sonia Imbert) .....	4
SUR LE SITE D’AUTISME FRANCE .....	4
PCH et aide à la parentalité .....	4
La moitié des personnes en situation de handicap ont déjà échappé à la vigilance de leur accompagnant .....	7
Publication de l’UNAF du rapport parlementaire sur la politique familiale .....	9
AGENDA .....	10
CONTACT .....	10

## ÉDITO – Synthèse du questionnaire des besoins en Drôme-Ardèche

Ce printemps, nos adhérents ont reçu un questionnaire dans le but de cerner les besoins dans nos deux départements et de pouvoir déterminer nos objectifs pour les 5 prochaines années. En voici les résultats :

- Demande massive d'un partenariat avec l'Éducation Nationale pour les enfants de 5-10 ans, 10-15 ans et 15-20 ans pour un appui aux enseignants et AESH
- Demande massive d'un partenariat renforcé avec les IME pour la même tranche d'âge
- Demande d'autres moments que le samedi pour des rencontres parents par téléphone ou sur d'autres plages horaires. Demande de pouvoir avoir accès à l'information transmise dans les agoras par visio-conférence ou document vidéo ou papier pour l'ensemble des parents. Régionaliser les lieux de permanences, de contacts et d'action par ville pour l'ensemble des parents.
- Urgence d'avoir des diagnostics pour les jeunes adultes et adultes. Il y a des situations de crise qui ne peuvent attendre, notamment en Drôme.
- Urgence d'avoir des activités adaptées aux enfants, adolescents et adultes avec déficience intellectuelle et/ou déficit de communication.
- Emploi accompagné : offrir plus de réponses sur les deux départements, aide au maintien dans l'emploi
- Logements inclusifs pour adultes avec TSA
- Demande massive de parents de jeunes adultes et adultes pour la mise en œuvre de structures dédiées autisme FAM et MAS au sein des établissements, et formation à la communication des personnels d'encadrement
- Extension de certains services pour accueil de jour pour personnes adultes avec déficience intellectuelle et/ou déficit de la communication
- Répit parents de tous les âges, plus de services à développer
- Formation des parents aux outils de communication, notamment logiciels sur tablettes
- Pour tous les âges, constituer un répertoire des lieux de vie sociale : loisirs, sports, culture et favoriser l'inclusion
- Pour tous les âges, constituer un répertoire des lieux de vacances individuels ou à passer en famille avec personne dédiée sur place.

Le forum-débat qui est prévu lors de notre 10<sup>e</sup> anniversaire le 10 octobre prochain en fera état et, j'en suis sûre, de nombreuses propositions y seront recueillies, tant de la part de nos adhérents que des associations partenaires avec lesquelles de belles collaborations se sont tissées.

Votre présidente, Mireille Baraz

## REMERCIEMENTS

Au fonds d'urgence du Comité National de coordination Action Handicap, qui a octroyé à notre association une demande de financement exceptionnelle, notamment pour l'achat de matériel socio-éducatif. Ce fonds est destiné à répondre aux besoins urgents des publics en situation de handicap et de leurs aidants fragilisés par la crise sanitaire.

Plusieurs partenaires financiers en sont membres :



Qu'ils soient chaleureusement remerciés d'avoir répondu présents aux demandes de nos adhérents particulièrement impactés par le COVID !

## 10<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE

Afin de ne prendre aucun risque sans pour autant renoncer à célébrer les 10 ans de notre association, nous avons décidé de maintenir la présentation de la matériathèque, le forum-débat animé par la Compagnie ZIGOMATIK ainsi que la partie officielle et festive autour d'un apéritif. Toutefois, nous avons fait le choix difficile de reporter la présentation des ateliers Tchika Boum Splash, le repas et la partie musicale. Il est évident que cette partie plus festive, et qui doit se faire dans un climat détendu, ne peut avoir lieu dans le contexte actuel.

Avec la collaboration des plateformes de répit de l'Ardèche et de la Drôme ainsi que des bénévoles de France Bénévolat Drôme-Ardèche, nous vous proposons un service pour s'occuper de votre enfant sur place durant **l'après-midi, de 14h30 à 17h30**. Pour en bénéficier, merci de vous annoncer auprès de : [secrtaire.planeteautisme@gmail.com](mailto:secrtaire.planeteautisme@gmail.com). **Demande : 10 septembre au plus tard.**

**ATTENTION EN RAISON DU COVID, LE PORT DU MASQUE SERA OBLIGATOIRE À L'INTÉRIEUR ET À L'EXTÉRIEUR, SI LA DISTANCIATION PHYSIQUE D'1,50 M NE PEUT ÊTRE POSSIBLE.**

Nous comptons sur vous pour respecter les délais et les gestes barrières, afin que cet anniversaire soit une réussite !

## INFORMATIONS DIVERSES

### Cafés rencontres, agoras, ateliers d'habiletés sociales : nouveau protocole sanitaire

Nous avons élaboré un nouveau protocole de prévention du COVID, afin de permettre à nos adhérents de se retrouver tout en respectant les règles de sécurité en vigueur. Celui-ci est susceptible d'être modifié en fonction de la situation.

## Prochaine assemblée générale

Elle aura lieu le 21 septembre à la Maison pour Tous du Petit-Charran, 30 rue Henri Dunant à Valence. Ce sera l'occasion de faire un point sur 2019 et préparer l'avenir. Attention, le port du masque sera obligatoire.

## Projet parentalité (présenté par Sonia Imbert)

Ce projet rencontre des publics et l'accompagnement des situations handicapantes avec la MJC Centre Social Nini Chaize à Aouste-sur-Sye. Il est soutenu financièrement par la caisse d'allocations familiales de la Drôme.

Les objectifs principaux de ce projet :

- accompagner la parentalité ;
- permettre la rencontre des publics ;
- favoriser le lien social et permettre aux familles parfois isolées de s'intégrer dans un espace de vie sociale ;
- rendre accessibles toutes les activités de loisir.

Ce sont des propositions d'**ateliers artistiques, sportifs et nature parents-enfants** sans limite d'âge, ouverts à tous avec **un certain nombre de places réservées aux enfants ou parents en situation de handicap**, à Crest et alentours. Nous proposons un **accompagnement très individualisé au sein du groupe** pour répondre aux envies et aux possibilités de chaque duo parent-enfant.

En outre, nous accompagnons chacun pour trouver une place au sein du groupe, en faisant de la mixité des publics et des âges une richesse. Plus tard auront lieu également des cafés des parents, en réponse aux besoins du public.

## SUR LE SITE D'AUTISME FRANCE

### PCH et aide à la parentalité

**Début 2021, la prestation de compensation du handicap (PCH) devrait intégrer l'aide à la parentalité. Une mesure attendue de longue date par les associations. Pour autant, faute de formations, la parentalité des personnes en situation de handicap fait encore l'objet de réticences, de suspicions et de méconnaissance de la part des professionnels du secteur.**

*« Faire un enfant quand on est handicapé, c'est n'importe quoi, totalement égoïste et insensé. »*  
*« Ma gynécologue n'a pas voulu me retirer mon stérilet pour éviter que je tombe enceinte. Elle pense que ce n'est pas bien dans ma situation. »* « Elles ont fait un signalement parce qu'elles doutaient de moi. Je pensais qu'au contraire elles m'aideraient. » « On se méfie du secteur social. Mieux vaut ne pas être dans leur radar et faire profil bas. Mieux vaut ne rien demander »... Florence Méjécasse Neugebauer, présidente fondatrice de l'association Handiparentalité, égrène les phrases et situations stigmatisantes rapportées par des parents ou futurs parents en situation de handicap de la part de professionnels de santé ou du secteur social et médico-social.

Toutefois, cette trentenaire mère d'un garçon de 12 ans et d'une fille de 3 ans reconnaît qu'en l'espace de dix ans – soit depuis 2010, date de la création de son association – la question de l'handiparentalité est sortie peu à peu de l'ombre. *« La sexualité des personnes handicapées est désormais abordée dans des colloques, des tables rondes. On en parle tout doucement, mais pas forcément bien, critique-t-elle. Pour le volet parentalité, on se heurte encore à un manque d'accessibilité des lieux accueillant des enfants (crèches, écoles...), à des refus de soins de la part de gynécologues, à un manque de formation, de bienveillance de professionnels de la santé et du secteur social, à des jugements négatifs qui peuvent faire des dégâts. »* Intervenant en tant que formatrice sur l'handiparentalité auprès de l'institut régional de travail social (IRTS) de Talence, Florence Méjécasse Neugebauer continue : *« Ces réticences des professionnels viennent de stéréotypes qu'ils ont intégrés par manque de formation. Il faut travailler sur les représentations du handicap afin de faire prendre conscience que les personnes en situation de handicap ont une vie amoureuse et le désir d'être parents. »* Fin 2019, en partenariat avec O.S. L'association, les membres d'Handiparentalité ont travaillé sur l'outil Préjugix 400 mg, *« le médicament anti-préjugés »*. Sa notice a été construite à partir d'une centaine de témoignages et expose quatre principaux préjugés : les handicapés n'ont pas de sexualité ; ils ne peuvent pas faire d'enfants ; être enceinte et handicapée, c'est trop compliqué et toujours risqué ; faire un enfant, c'est inconscient et égoïste.

### **Climat de méfiance**

Fondé en 2014 en région Rhône-Alpes, le collectif Être ParHands rassemble des parents en situation de déficiences motrices et sensorielles. Vincent Plazy, Carine Moiroud, Delphine Siegrist et Hakima Conjard, membres du collectif, sont unanimes : les parents en situation de handicap doivent toujours être à la hauteur, prouver encore plus que les autres, en ayant la crainte de voir leur enfant placé ou que les services sociaux interviennent. *« 90 % des personnes interrogées dans mon étude ont déclaré craindre les professionnels du secteur social, le signalement, l'information préoccupante »*, reconnaît aussi Florence Méjécasse Neugebauer. *« Or, dans la réalité, moins de 1 % des parents handicapés voient leur enfant placé. Il y a donc des représentations qui sont exagérées. Mais cette vigilance et cette méfiance à l'égard des professionnels du secteur social a des conséquences : certains parents handicapés vont faire en sorte de ne solliciter aucune aide sociale là où d'autres parents valides le font. »*

Dans sa plateforme de revendications publiée en 2019, le comité Parentalité des personnes en situation de handicap pointait du doigt l'importance d'*« intégrer des modules de formation dans la formation initiale et continue »* des professionnels concernés (sages-femmes, gynécologues, techniciens de l'intervention sociale et familiale, assistantes sociales, juges, personnels de l'Éducation nationale, de la protection de l'enfance et de la petite enfance...) *« en s'appuyant sur l'expertise et le témoignage de parents en situation de handicap »*.

### **« Créer des passerelles entre les acteurs »**

Le collectif Être ParHands œuvre à *« créer des passerelles entre les acteurs du handicap et les acteurs de la parentalité qui, jusqu'à présent, ont peu travaillé la question de la parentalité des personnes en situation de handicap et, de ce fait, la connaissent très mal et ont peu d'occasions de réfléchir aux enjeux de soutenir cette parentalité »*, explique Carine Moiroud, co-animatrice du groupe. A

la demande de l'inspecteur d'académie du Rhône, le collectif est déjà intervenu dans la formation des futurs directeurs d'écoles pour favoriser la relation entre l'école et les familles. Il va poursuivre cette action auprès des protections maternelles et infantiles (PMI) et des techniciens de l'intervention sociale et familiale (TISF).

Si la parentalité des personnes handicapées peine à faire tomber les préjugés, c'est aussi parce qu'elle a longtemps été absente des textes législatifs. Ratifiée par la France en 2010, la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées mentionne les fonctions parentales des personnes handicapées (dans l'article 23 « Le respect du domicile et de la famille »). En revanche, l'aide à la parentalité des personnes handicapées ne figure pas en tant que telle dans la loi « handicap » du 11 février 2005. animateur du collectif Être ParHands, Vincent Plazy déplore : *« Le droit à la parentalité des personnes handicapées est très peu reconnu dans les politiques publiques car il est au croisement de celles du handicap et de celles de la famille. Pour les politiques du handicap, la parentalité est une réalité marginale et, pour les politiques de la famille, les réalités du handicap sont également marginales. On est dans ce croisement de deux champs des politiques publiques qui ont chacun tendance à ne pas trop investir sur cette question de la parentalité. »*

Jusqu'à présent, la prestation de compensation du handicap (PCH) ne prend pas en compte au titre de l'aide humaine les besoins d'accompagnement à la parentalité pour les personnes handicapées. Exception faite du département d'Ille-et-Vilaine, qui a instauré en 2007 une aide extralégale à la parentalité à raison de cinq heures par jour pour un enfant de 0 à 3 ans et de deux heures pour un enfant de 3 à 5 ans. Ce soutien à la parentalité est accordé jusqu'aux 7 ans inclus de l'enfant. Depuis juillet 2019, le conseil départemental de la Gironde a, à son tour, décidé de *« majorer le droit à la PCH pour soutenir la parentalité lors de l'accueil d'un enfant de 0 à 3 ans, en complément des interventions de droit commun »*. Le département détaille : *« L'appui consiste à majorer d'une à deux heures par jour le plan d'aide humaine au titre de la PCH pour les futurs parents (femmes enceintes pour lesquelles la grossesse majore les difficultés quotidiennes) et pour les parents d'un enfant de moins de 3 ans bénéficiaires d'un plan d'aide humaine PCH ou susceptibles d'y être éligibles. »*

En novembre 2016, un rapport de l'inspection générale des affaires sociales (Igas) relatif à l'amélioration de la PCH proposait d'intégrer une aide à la parentalité au sein de l'aide humaine de la PCH, *« adaptée au handicap du parent, à sa situation et à l'âge de l'enfant »*. Réclamée de longue date par les associations, cette mesure avait également été portée par le gouvernement lors du comité interministériel du handicap du 2 décembre 2016. Mais sans voir le jour par la suite...

La promesse a été remise sur la table à l'occasion de la clôture de la Conférence nationale sur le handicap (CNH), le 11 février dernier. Les besoins attachés à la parentalité, comme l'assistance apportée par un tiers à un parent handicapé pour s'occuper de son jeune enfant, devraient être intégrés en 2021 dans la PCH, *« avec un plan d'aide gradué selon les besoins »*. *« Je refuse qu'en France des personnes renoncent à devenir père ou mère en raison de leur handicap, a déclaré Emmanuel Macron lors de la CNH. C'est pourquoi je souhaite accéder à une revendication que je sais portée depuis de nombreuses années par beaucoup d'associations. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021, l'aide humaine et les aides techniques nécessaires aux parents handicapés d'enfants âgés de 0 à 7 ans seront intégrées à la prestation de*

*compensation du handicap* » 184 millions d'euros seront alloués d'ici à 2022 pour financer ce nouveau droit.

### **Un accompagnement insuffisant**

Issus d'initiatives d'acteurs locaux, des services d'accompagnement à la parentalité pour les personnes handicapées sont inégalement développés sur le territoire et ont aujourd'hui beaucoup de mal à être financés. Par ailleurs, ils ne peuvent intervenir au-delà des 7 ans de l'enfant. Le plus ancien et le plus connu est le service de guidance périnatale et parentale des personnes en situation de handicap (SAPPH) de Paris. Créé dès 1987 au sein de l'Institut de puériculture de Paris puis repris, à partir de 2010, par la Fondation hospitalière Sainte-Marie, il a d'abord été ciblé sur le handicap sensoriel (parents aveugles) et élargi au handicap moteur. Quelque 160 familles franciliennes sont actuellement suivies par ce service.

« Au sein du mouvement parental, la question de l'«handiparentalité» – en particulier dans le contexte du handicap intellectuel – est longtemps restée impensée. La mise en place de dispositifs d'accompagnement ou de structures dédiées est donc relativement récente, considère l'Unapei (Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis). Ces réponses restent encore largement expérimentales et très inégalement réparties sur le territoire. Le droit commun commence lui aussi à s'ouvrir à la question, mais, comme dans bien d'autres domaines, il est encore peu formé et peu outillé pour accompagner les personnes handicapées intellectuelles. L'effort d'innovation et d'expérimentation doit être poursuivi afin d'imaginer des structures, des dispositifs ou des modes d'accompagnement adaptés et évolutifs, prenant en compte tout à la fois l'intérêt des parents et celui des enfants. » Accompagner les femmes en situation de handicap dans leur sexualité et leur parentalité, c'est également l'objectif de la mesure 28 du Grenelle contre les violences conjugales, l'une des 50 mises en place par le gouvernement en novembre dernier pour endiguer les féminicides. À ce titre, un centre ressource « Vie intime, sexuelle et accompagnement à la parentalité » devrait être mis en place dans chaque région pour les femmes en situation de handicap, leurs proches et les professionnels.

### **L'handiparentalité « aux yeux du monde »**

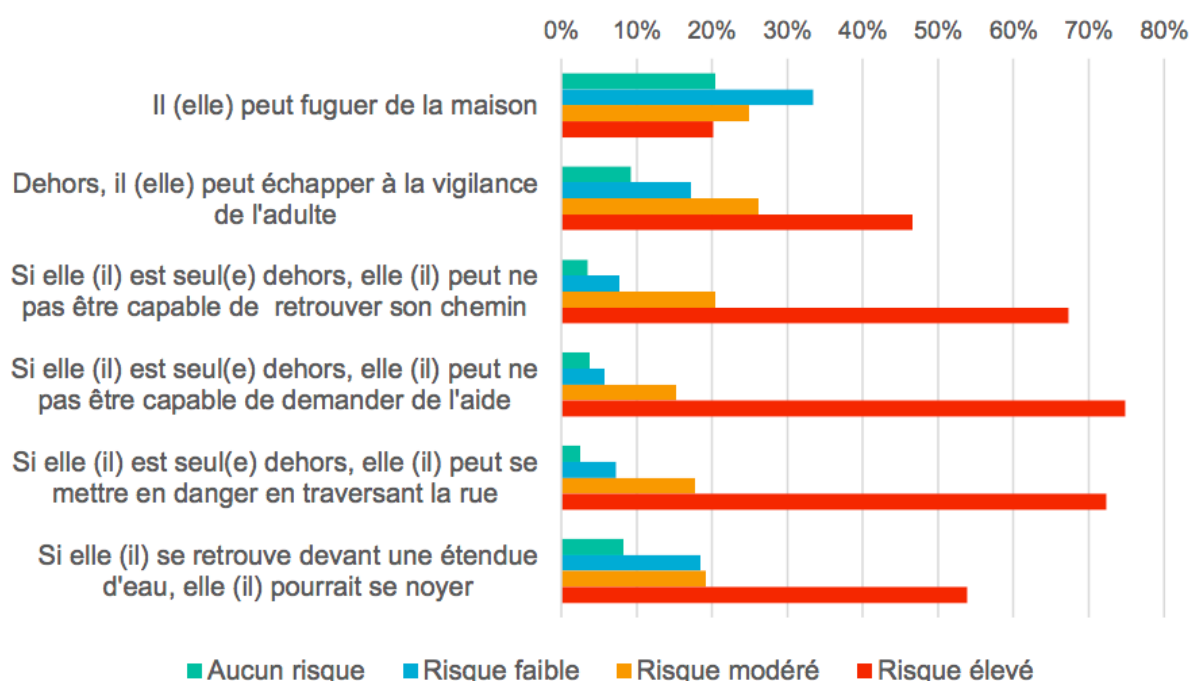
Réalisé par Grandir d'un monde à l'autre, association de la lutte contre les discriminations, le documentaire *Aux yeux du monde* retrace le parcours et dix ans d'échanges et de rencontres avec trois couples ayant une déficience psychique ou intellectuelle et désirant ou ayant déjà un enfant. Un projet mené par Rémy Viville et Olivier Raballand, et soutenu notamment par la Fondation de France. Le reportage complémentaire Regards croisés se compose de multiples témoignages de professionnels, d'experts et de parents ([contact@mondelaudre.fr](mailto:contact@mondelaudre.fr)).

### **La moitié des personnes en situation de handicap ont déjà échappé à la vigilance de leur accompagnant**

**La moitié des enfants et adultes en situation de handicap cognitif ont déjà échappé à la vigilance de leur accompagnant. Selon l'association Toupi, qui a interrogé les aidants, des solutions GPS existent mais elles sont peu connues et financées.**

En janvier dernier, l'association Tous pour l'inclusion (Toupi) a recueilli l'avis des parents et tuteurs d'enfants ou d'adultes avec handicap cognitif sur l'utilisation de solutions de géolocalisation. L'enquête (à télécharger ci-dessous) porte sur 401 réponses exploitables, principalement de parents d'enfants handicapés (82% de parents d'enfants contre 18% de parents d'adultes). Les résultats confirment que c'est un vrai sujet de préoccupation et un vrai risque de santé publique : 47% des répondants estiment qu'il y a un risque élevé que leur enfant échappe à leur vigilance lorsqu'il est dehors et 72% pensent qu'il peut se mettre en danger s'il reste seul dehors, notamment quand il s'agit de traverser la rue.

**Quel est le risque qu'arrivent les situations suivantes pour la personne handicapée dont vous êtes parent ou tuteur ?  
(% de répondants)**



[75% des répondants estime que l'enfant perdu ne sera pas capable de demander de l'aide. \(Toupi\)](#)

Surtout, 47% des répondants indiquent qu'il est déjà arrivé que leur enfant se perde. Malgré ces risques, seulement 10% des personnes interrogées ont équipé leur enfant ou leur proche avec une solution *Global positioning system* (GPS).

Pourtant 79% des personnes qui n'ont pas équipé leur proche d'un système de géolocalisation pensent qu'une telle solution pourrait être utile. Parmi les personnes n'ayant jamais réfléchi à équiper leur enfant d'une solution GPS, la principale raison est le manque d'information : 45% d'entre elles ne savent tout simplement pas que cette solution existe. 18% pensent que le fait que l'enfant soit en permanence accompagné par un adulte fait que la solution GPS n'est pas utile. Au vu de ces résultats, Toupi estime qu'il est important d'informer les parents et les professionnels sur les diverses solutions existantes ainsi que sur leur usage. Il conviendrait dans ce cadre de développer le partage d'expériences, notamment sur les systèmes plus ou moins bien tolérés et les attaches efficaces.

Parmi les 39 répondants ayant opté pour une solution GPS, 60% y ont déjà eu recours pour retrouver leur enfant une ou plusieurs fois. La plupart du temps, les parents ont dû financer eux-mêmes le dispositif. Rares sont ceux qui ont obtenu un financement de la maison départementale des



personnes handicapées (MPDH). L'association propose que l'achat ou la location soient directement financés par l'Assurance maladie « *ce qui offrirait une meilleure réactivité aux besoins qu'une demande de financement via la MDPH, ainsi qu'une égalité de remboursement pour toutes les personnes pour lesquelles un tel dispositif est jugé nécessaire par un médecin* », estime-t-elle.

## Publication de l'UNAF du rapport parlementaire sur la politique familiale

### **Pour un « *family act* à la française » !**

Le rapport sur l'adaptation de la politique familiale française aux défis du XXI<sup>e</sup> siècle, voté par la mission parlementaire, a été présenté ce matin à la commission des Affaires sociales par la députée Nathalie Elimas, rapporteure. Le rapport propose de faire de la politique familiale un levier de reconstruction économique et de confiance sociale, à l'instar de l'Allemagne ou de l'Italie sous la forme d'un *family act*. L'Unaf se réjouit que les parlementaires plaident pour un renouveau de la politique familiale.

Des nombreux constats partagés par l'Unaf

Une étude commandée par l'UNAF à l'OFCE sur l'évolution du niveau de vie des familles depuis 10 ans confirme les analyses de ce rapport :

- La conciliation vie familiale-vie professionnelle est devenue plus complexe. L'absence d'initiatives publiques fortes sur le sujet et une réforme très pénalisante du congé parental ont contribué à cette dégradation.
- Les couples avec enfants ont été davantage mis à contribution que les autres types de ménages pour redresser les finances publiques entre 2011 et 2018 : baisses du plafond du quotient familial, modulation des allocations familiales, fortes réductions de la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant, etc.

Pour l'Unaf, deux urgences : conciliation vie familiale-vie professionnelle et prise en compte de la charge d'enfant

Une relance des politiques de conciliation : la reprise économique nécessite de revoir les dispositifs qui permettent aux parents de travailler tout en s'occupant de leurs enfants. Le rapport parlementaire propose des ambitions fortes : une rénovation du congé parental, articulée avec la mise en place d'un service public de la petite enfance. Pour l'Unaf cela permettrait aussi d'améliorer le bien-être des enfants et de leurs parents en lien avec les travaux sur les « 1000 premiers jours de l'enfant ».

Une juste prise en compte de la charge d'enfant : l'Unaf souscrit aux orientations du rapport de mettre fin aux dérives du système socio-fiscal qui ignore de plus en plus les enfants et de rendre effectif le principe d'universalité des prestations familiales. La crise risque de renforcer les difficultés des familles en faisant basculer certaines dans le surendettement, voire la pauvreté. \_ Les politiques publiques de plus en plus ciblées et orientées vers le curatif ont montré leurs limites. Investir dans la politique familiale permettra d'investir dans une nouvelle approche fondée davantage sur le préventif.

La politique familiale est une des clefs de la « reconstruction » voulue par le Président de la République. L'Unaf appelle le Premier Ministre, Jean Castex, à se saisir de ce rapport qui pourrait constituer la feuille de route d'un ministère dédié aux familles. Parce que donner confiance aux familles

est plus que jamais indispensable, l'Unaf sera pleinement mobilisée aux côtés du Gouvernement et des parlementaires pour relancer la politique familiale.

## AGENDA

- 21 septembre** Assemblée générale de Planète Autisme Drôme Ardèche à 19h30 à la Maison pour Tous du Petit-Charran, 30 rue Henri Dunant, à Valence.
- 2-3 octobre** Formation musicothérapie/ateliers musique et autisme assurée par M. Pascal Viossat, musicothérapeute, membre de la Fédération Française de Musicothérapie. Session de découverte et d'acquisitions de compétences ouverte aux parents et aux professionnels. Renseignements, inscriptions : [centredeformation@pada@gmail.com](mailto:centredeformation@pada@gmail.com).
- 10 octobre** **Dixième anniversaire de Planète Autisme Drôme Ardèche.** Accueil à 13h30 à la Maison pour Tous du Petit-Charran, à Valence.
- 17 octobre** Atelier Ados Tchika Boum Splash de 10h à 12h. Animé par Armelle Vautrot et Pascal Viossat. Rencontre avec des adolescents entre 11 et 17 ans sans déficience intellectuelle et neurotypiques (famille, fratries, amis). Un protocole de prévention Covid sera transmis aux parents.
- Atelier Kids Tchika Boum Splash enfants de 7-11 ans, de 14h à 15h15. Animé par Armelle Vautrot et Pascal Viossat. Inscriptions auprès de Pascal Viossat : [viossat.pascal@gmail.com](mailto:viossat.pascal@gmail.com) Un protocole de prévention Covid sera transmis aux parents.
- 7 novembre** Formation éducation structurée et scolarisation. Formation destinée aux enseignants, AESH et aux familles, et assurée par M<sup>mes</sup> Emma Michard-Falcerio, enseignante spécialisée déficience cognitive et troubles du langage et des apprentissages de type Montessori, et Gwendoline Girodin, psychologue du développement socio-cognitif et formatrice. Renseignements et inscriptions : [centreformationpada@gmail.com](mailto:centreformationpada@gmail.com).
- 16-17 novembre** Formation vie affective et sexualité chez les adolescents et jeunes adultes avec autisme associé ou non à une déficience intellectuelle. Formation assurée par M<sup>me</sup> Magalie Sorrel, psychologue du développement, formatrice accompagnement à la vie affective. Renseignements et inscriptions : [centredeformationpada@gmail.com](mailto:centredeformationpada@gmail.com)

Toutes les dépliants des formations sont téléchargeables sur notre site : [www.planeteautisme-dromeardèche.fr](http://www.planeteautisme-dromeardèche.fr).

## CONTACT

Vous avez trouvé *Pada Blabla* sur notre site ou par connaissance interposée, et vous souhaiteriez le recevoir par e-mail dès sa parution ? Envoyez un mail à [secretaire.planeteautisme@gmail.com](mailto:secretaire.planeteautisme@gmail.com). Inversement, vous pourrez choisir de vous désinscrire en suivant la même procédure.

Une info à publier ? Écrivez-nous ! [guillaume.desauza@yahoo.fr](mailto:guillaume.desauza@yahoo.fr).

Retrouvez-nous également sur [planeteautisme-dromeardèche.fr](http://www.planeteautisme-dromeardèche.fr) et sur notre page Facebook !